

Nom de l'association :

PawTicalForce

Organisation:

Les régions:

Région parisienne:

1er groupement de milichien

Région hauts de France :

2ème groupement de milichien

Région occitanie:

3eme groupement de milichien

Les compagnies:

Compagnies:

Compagnie de Sécurité et d'Instruction au Combat

Compagnie de Communication et de Recrutement

Compagnie de Transport et Logistique

Compagnie de Soutien Administratif et Trésorerie

Les meutes:

Chaque compagnie peut compter jusqu'à 4 meutes. Dirigées par les chefs de meutes, elles ont chacune une capacité maximale de 10 personnels. Les chefs de meutes en ont la responsabilité et le commandement prioritaire lors des manifestations. À l'exception des organisateurs et présidence.

Le commandement:

Commandants de groupement:

Commandant 1er groupement de miliciens

Commandant 2ème groupement de miliciens

Commandant 3ème groupement de miliciens

Commandants de compagnie :

Commandant de la Compagnie de Sécurité et d'Instruction au Combat

Commandant de la Compagnie de Communication et de Recrutement

Commandant de la Compagnie de Transport et Logistique

Commandant de la Compagnie de Soutien Administratif et Trésorerie

Spécialités:

Les moniteurs, experts moniteurs et directeurs de séance :

Moniteur de niveau 1

Moniteur de niveau 2

Expert moniteur

Les moniteurs:

Il existe 2 niveaux de moniteurs. Les moniteurs de niveaux 1 font respecter les consignes des moniteurs supérieurs et s'assurent du bon déroulement des séances. Ils veillent aussi à la bonnes habitudes de sécurité.

Les postes de moniteur de niveau 1 sont réservés aux Milichiens ayants minimum le grade de Milichien-chef.

Les moniteurs de niveau 2 dirigent les moniteurs de niveau 1.
Ils peuvent former les moniteurs de niveau 1.
Leurs supérieurs sont les experts moniteurs

Les candidats pour le diplôme de moniteur de niveau 1 doivent obligatoirement avoir une ancienneté supérieure à 2 ans au sein de l'association.

Les moniteurs de niveau 1 candidats pour moniteur de niveau 2 doivent avoir minimum 1 an de diplôme de niveau 1.

Seuls les Experts moniteurs et les membres de la présidence peuvent valider et faire passer les épreuves de moniteurs.

Les experts moniteurs:

Les experts moniteurs forment les moniteurs de niveau 1 et 2. Ils peuvent organiser des jeux et activités de faible densité.

Les candidats pour le diplôme d'expert moniteur doivent obligatoirement avoir une ancienneté supérieure à 3 ans au sein de l'association, et minimum 2 ans de diplôme de niveau 2

Seuls les membres de la présidence peuvent valider et faire passer les épreuves d'expert moniteur.

Directeur de séance:

Il s'agit d'une qualification supplémentaire au niveau de moniteur déjà acquit.

Les candidats pour le diplôme de directeur de séance doivent obligatoirement avoir une ancienneté supérieure à 3 ans au sein de l'association, et au minimum le diplôme de moniteur niveau 2.

L'expert moniteur dispose d'office de cette qualité.

La hiérarchie de l'association:

Président:

Président

Vice-président:

Vice-président

Règlement:

But de l'association et adhésion:

But de l'association :

Cette association a pour but de faire découvrir et faire participer ses membres à des parties d'airsoft, pique-nique, barbecue, soirées et bien d'autres, en rapport avec le puppy-play et l'armée.

Adhésion :

Son adhésion est libre et gratuite. Tout le monde peut s'y inscrire avec la validation de ses gérants.

Seuls les événements particuliers sont soumis à contribution. La somme de cette contribution dépendra du type d'activité et les moyens qui devront être mis en place pour la réalisée.

Toute somme versée à l'association revient à l'association. Aucun bénéfice n'est au profit de ses membres.

Organisation et hiérarchie :

Organisation:

Chaque groupement dispose de différentes compagnies en fonction des personnels disponibles et de leurs compétences.

Hiérarchie :

Chaque élément possède une hiérarchie. Tous les personnels doivent respect et obéissance à leur supérieurs.

Les commandants de groupements ne disposent que du président et vice-président comme hiérarchie.

Les commandants de compagnies disposent d'un commandant de groupement, du vice-président et du président comme hiérarchie.

Les miliciens employés disposent de la hiérarchie entière de leur région d'appartenance. Le président et le vice-président ne doivent pas intervenir (sauf en cas de nécessité) sur l'emploi de ces personnels.

Attribution des insignes d'appartenance à l'unité, grades et détachement :

Attribution :

Appartenance à l'unité:

Il sera attribué à chaque élément de cette organisation :

- une région d'appartenance,
- et une unité appelée « compagnie » d'affection.

Ses insignes (écusson et rondache) dépendront de la compagnie d'affection et de la région d'appartenance.

Les personnels désirants accéder aux fonctions spécialisées (moniteurs, directeurs de séance, commandants de groupement...) devront passer les qualifications nécessaires qui leurs donneront accès à ces spécialités.

Grade :

Comme toutes distinctions, le grade se mérite.

Les seuls ayants autorité à promouvoir un personnel sont ceux de la hiérarchie compagnie, dont la proposition d'avancement est soumise pour accord au commandant de groupement.

Les commandants de groupement et de compagnie sont sélectionnés par le vice-président et le président.

Il y a 2 commissions d'avancement par an pour la catégorie des miliciens. Cependant, il n'y a qu'une seule commission d'avancement pour les miliciens gradés et les miliciens gradés supérieurs.

Les grades :

Les miliciens:

Recru (« recru » personnel à l'essai. Pas d'abréviation)

Milichien de seconde classe (« seconde classe » sous contrat. Pas d'abréviation)

Milichien (« milichien ». Pas d'abréviation)

Milichien-chef («second-chef » abrégé MC)

Les miliciens gradés :

Milichien-chef Crocs d'acier (« chef » abrégé MCA)

Milichien-chef Crocs d'argent (« premier-chef » abrégé MCAr)

Milichien Chef de groupe (« chef de groupe » abrégé MCG)

Milichien Chef de meute (« chef de meute » abrégé MCM)

Les miliciens gradés supérieurs :

Commandant de compagnie (« Commandant » abrégé CC)
50 personnels sous ses ordres

Commandant de groupement (« Commandant » abrégé CG)
200 personnels sous ses ordres

Présidence :

Vice-président (« Alpha » abrégé A2)

Président (« Alpha » abrégé A)

Le détachement :

Les éléments employés dans une région différente de celle d'appartenance seront considérés en détachement, et sous le commandement de la hiérarchie locale. C'est à dire, la région dans laquelle ils sont employés.

Le détachement est temporaire. Il ne peut dépasser 1 an, et ne peut être de durée inférieure à 2 mois.

Rôle de chacun, pouvoir de commandement et tenue :

Le rôle de chacun :

Chaque personnel a son rôle et sa place. Les miliciens exécutent les directives des plus gradés pour mener à bien les missions, et rendre possible la réalisation d'événements.

Il sera assigné une fonction à chaque nouveau membre soit de gestion, de réalisation ou d'appui.

C'est au nouvel adhérent de présenter ses qualités et ses compétences pour que son affectation lui corresponde le plus possible.

À titre d'exemple, si un membre possède des compétences dans le domaine du montage photos / vidéos et réalisation d'affiches, il sera alors affecté à la compagnie de communication et de recrutement du groupement correspondant à sa région d'appartenance.

Le travail d'un membre correspondant à une compagnie autre que celle de son affectation ne sera pas reconnu. Cependant, si le travail est digne de qualité et fonctionnel, un membre de la compagnie correspondante à ce travail peut le présenter à sa hiérarchie, en précisant la participation d'un membre extérieur à la compagnie.

Le pouvoir de commandement :

Les personnels en charges de la gestion d'un projet et/ou d'une mission sont en capacité et en droit de diriger les effectifs de leur compagnie pour le bien de l'association.

C'est à l'appréciation des commandants des différentes compagnies de s'allier pour travailler en synchronisation.

La tenue :

Toutes décisions sur la tenue même paraissant sans intérêt ou sans incidence doivent soumise pour approbation aux commandants de régions.

Les commandants de régions au la possibilité de solliciter la présidence en cas de besoin.

Les puppies ont l'obligation de porter une hood correcte et dans le respect de l'esprit de l'association. Tout particulièrement lorsqu'ils sont en service.

Quitter l'association et changement d'affectation:

Quitter l'association :

Chacun est libre de ses choix. Si un membre décide de quitter l'association personne ne peut l'en empêcher. Cependant, ce membre doit être averti que s'il veut réintégrer l'association, il doit repasser ses grades et ses qualifications. Néanmoins, un poste équivalent pourra lui être proposé à l'appréciation de la présidence, et suivant son ancienneté dans l'association et ses qualifications acquises.

Changement d'affectation :

Le changement d'affectation correspond à un changement de compagnie. Il ne peut y avoir un changement de groupement que si le membre déménage de sa région d'appartenance initiale.

Le changement d'affectation doit rester un recours exceptionnel et ne peut dépasser 2 mouvements par adhérents.
Seuls les cas particuliers (ex : déménagement) ne sont pas décomptés.

Un changement d'affectation doit être une demande écrite adressée au président de l'association et fournie au commandant de groupement par voie hiérarchique.

Autrement dit, pour un milichien, le courrier doit être rédigé à l'attention du président de l'association, puis, donné au chef de groupe (ou au chef de meute), qui transmet au chef de compagnie qui lui transmet au commandant de groupement.

La demande est ensuite soumise à validation par le commandant de groupement, et le président est informé de la décision.

En temps normal, à aucun moment le président intervient / valide / refuse ce genre de demande. Cependant, il a le pouvoir d'annuler ce mouvement, ou de le motiver pour le bien de l'association.

Manquement au règlement et sanctions :

Manquement au règlement :

Le règlement représente la loi au sein de l'association.

Il est monté de manière à assurer la sécurité et le bien-être de ses adhérents et ses participants.

Les personnels ayant une mission de cadre se doivent de connaître ce règlement strictement par cœur et doivent le faire respecter.

Toute personne ne respectant pas ce principe s'expose à :

- Pour les adhérents, des sanctions prévues par ce même règlement
- Pour les visiteurs, aucune prise de risque ne sera tolérée. Après deux rappels à la bonne conduite et au respect du règlement, la sanction d'expulsion sera immédiate.

Sanctions :

Les sanctions sont applicables en cas de manquement grave au règlement et / ou lors d'une prise de risque mettant en péril un membre, la place d'un membre, la sécurité générale, ou l'association.

Les commandants de groupement ou de compagnie ne peuvent sanctionner un de leur élément en détachement.

Seul le président et le vice-président peuvent décider d'appliquer les sanctions du 3^{ème} niveau.

Les sanctions entre les rappels et le 3^{ème} niveau ne sont applicables que par les commandants de groupement et les commandants de compagnie.

Un écrit du décisionnaire doit être fourni à partir d'une sanction de niveau 1.

Les sanctions supérieures au niveau 1 doit faire l'objet d'un rapport écrit des deux parties. Un pour les faits reprochés et l'autre pour la défense de l'auteur des faits.

Le personnel visé par une demande de punition doit être averti au minimum 48h avant application lorsqu'il s'agit d'une sanction de niveau 2 ou 3 (sauf cas de force majeure, et sur décision de la présidence)

Tous manquement aux règles de sanction fera d'office l'objet d'une expulsion temporaire qui peut mener à l'interdiction définitive d'exercer dans l'association.

Les différentes sanctions par ordres croissant :

Il existe 4 niveaux de sanctions. Le premier niveau correspond aux sanctions « légères », et le troisième niveau aux sanctions « lourdes ».

Simple rappel :

Compte-rendu

Copie de la partie du règlement non respecté

Rappel oral

1er niveau:

Interdiction de participer à la communication (n'apparaît pas sur les photos ou dans les résumés d'événements mais peut être présent sur les lieux)

Rapport de comportement inapproprié

Écartement temporaire du projet / de l'événement

2eme niveau:

Retrait du projet en cours

Détachement forcé

Pénalité d'avancement

Interdiction de participer à un ou plusieurs événements

3eme niveau:

Interdiction temporaire d'exercer au sein de l'association

Mutation disciplinaire

Rétrogradage / Changement d'échelon / Annulation d'une spécialité

Expulsion avec perte d'ancienneté

Interdiction définitive d'exercer au sein de l'association

Règles des jeux et consignes de sécurité :

Les différents jeux et leurs règles :

Il y a 4 types de jeux disponibles lors des événements.

Les matchs à mort, le drapeau, la chasse à l'homme, et les bases.

Chaque jeu comporte des règles différentes

Note du Président :